



INSTITUT
DE RADIOPROTECTION
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Faire avancer la sûreté nucléaire

Bilan de la phase pilote de la démarche de sensibilisation des acteurs locaux aux situations post-accidentelles à l'aide de l'outil OPAL

Note de synthèse

Rapport DSDP/SDOS n° 2014-00047

Service de l'ouverture à la société



Groupe permanent « Post-accident et territoires » (GPPA)

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS A LA REDACTION DU RAPPORT

J-P. CHARRE	ANCCLI - GPPA - CLI DE MARCOULE-GARD
P. GAILLARD	ANCCLI - GPPA - CLI DE GOLFECH
C. MOUCHET	GPPA - CLI DE MARCOULE-GARD
C. PINEAU	GPPA - CLI DE GRAVELINES
S. FARANDEAU	GPPA - CLI DE SACLAY
M. DEMET	ANCCLI
Y. LHEUREUX	ANCCLI
C. QUENNEVILLE	IRSN/PRP-CRI/SESUC/BSPA
F. ROLLINGER	IRSN/DSDP/SDOS
V. LEROYER	IRSN/DSDP/SDOS

Ce rapport a également été validé par le GPPA de l'ANCCLI.

Note de synthèse

Bilan de la phase pilote de la démarche de sensibilisation des acteurs locaux aux situations post-accidentelles à l'aide de l'outil OPAL

Rapport DSDP/SDOS n° 2014-00047

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION - OBJECTIF DE LA DEMARCHE	5
1.1. CONTEXTE FRANÇAIS SUR LA QUESTION POST-ACCIDENTELLE	5
1.2. ACTION COMMUNE ANCCLI/IRSN DE SENSIBILISATION DES ACTEURS LOCAUX.....	5
1.3. L'OUTIL OPAL AU SERVICE DE LA MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX.....	6
1.4. PHASE PILOTE ET OBJECTIF DE LA PRESENTE NOTE.....	6
2. SYNTHÈSE DU DÉROULEMENT DES QUATRE EXPERIMENTATIONS	7
2.1. EXPERIMENTATION PAR LA CLI DE MARCOULE.....	7
2.2. EXPERIMENTATION PAR LA CLI DE SACLAY	9
2.3. EXPERIMENTATION PAR LA CLI DE GOLFECH.....	11
2.4. EXPERIMENTATION PAR LA CLI DE GRAVELINES	13
3. ENSEIGNEMENTS TIRES DES QUATRE EXPERIMENTATIONS PILOTES POUR METTRE EN ŒUVRE UNE DEMARCHE DE SENSIBILISATION DANS UN TERRITOIRE ...	14
3.1. DIFFICULTES ET COMMENT LES SURMONTER.....	14
3.2. ELEMENTS FAVORABLES	15
4. PROPOSITIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE DE SENSIBILISATION.....	16
4.1. OPPORTUNITES	16
4.2. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	17
5. CONCLUSION	17
ANNEXE 1 : DESCRIPTION DE L'OUTIL OPAL ET DES ZONAGES POST-ACCIDENTELS	18
ANNEXE 2 : EXEMPLE DES ENJEUX IDENTIFIES A MARCOULE.....	20

1. INTRODUCTION - OBJECTIF DE LA DEMARCHE

1.1. CONTEXTE FRANÇAIS SUR LA QUESTION POST-ACCIDENTELLE

L'accident de Tchernobyl, survenu le 26 avril 1986, a entraîné la contamination de vastes territoires en Europe et notamment des trois Républiques d'Ukraine, de Russie et de Biélorussie de l'ex-URSS ainsi que de la Norvège, causant des bouleversements des modes de vie pour une partie importante de la population de ces pays. L'ampleur des conséquences de cette catastrophe a entraîné en France une prise de conscience de l'importance de se préparer à un accident nucléaire même si tout est fait pour empêcher sa survenue.

C'est dans cet objectif qu'ont été engagés, en 2005, les travaux du Comité DiRecteur pour la gestion de la phase Post-Accidentelle (CODIRPA) piloté par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) afin d'établir une doctrine française pour la gestion post-accidentelle¹.

L'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information (ANCCLI) et l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) qui participent aux travaux du CODIRPA, ont par ailleurs décidé, en 2010, d'engager ensemble une action commune pour sensibiliser les acteurs locaux aux problématiques post-accidentelles nucléaires. Cette démarche est détaillée ci-après.

1.2. ACTION COMMUNE ANCCLI/IRSN DE SENSIBILISATION DES ACTEURS LOCAUX

Les travaux du Groupe Permanent « Territoires - Post-Accident » (GPPA), créé par l'ANCCLI en 2007, l'ont conduit à souligner le manque de connaissances et de sensibilisation des acteurs locaux sur les enjeux post-accidentels et en particulier dans les territoires situés au-delà des rayons PPI autour des installations nucléaires.

Pour sa part, l'IRSN a été largement impliqué dès la fin des années 1990 dans les projets ETHOS² et CORE³ en Biélorussie et il en a retiré la conviction que l'engagement des habitants, ainsi que des autorités et des professionnels locaux, est un facteur décisif pour assurer l'efficacité et la pérennité des actions de protection et de réhabilitation des conditions de vie dans des territoires contaminés.

C'est dans ce contexte que l'ANCCLI a sollicité l'IRSN en 2009 pour travailler ensemble sur la problématique générale du « post-accident ». Après de premiers échanges, un groupe de travail ANCCLI-IRSN a été spécifiquement créé, en 2010, afin de développer une démarche commune vers les acteurs locaux, notamment les CLI et les élus locaux, en vue de les sensibiliser aux conséquences post-accidentelles dans leur territoire et de les aider à s'y préparer. L'accident de Fukushima en mars 2011 et ses conséquences sur la vie dans les territoires contaminés a confirmé, s'il était besoin, l'importance de cet enjeu.

L'objectif concret de cette démarche est donc de favoriser, voire d'initier, l'engagement des acteurs locaux (élus, associations, chambres consulaires, collectivités territoriales,...) autour des installations nucléaires dans un processus de réflexion collectif sur les impacts possibles d'une situation post-accidentelle sur leur territoire :

- améliorer leurs connaissances sur les conséquences possibles d'un accident sur leur territoire,
- débattre entre eux des enjeux qu'ils considèrent stratégiques pour la gestion post-accidentelle (activités agricoles, établissements sensibles...), s'y préparer, si possible avec le soutien des pouvoirs publics.

¹ Consulter les éléments de doctrine pour la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire (5 octobre 2012) sur le site de l'ASN : <http://post-accidentel.asn.fr/Gestion-post-accidentelle/Elements-de-doctrine>

² Projet européen ETHOS en Biélorussie : projet visant à améliorer la protection radiologique des personnes dans les territoires contaminés en développant des stratégies complémentaires de l'action des autorités (1996-2001)

³ Programme CORE : Coopération pour la réhabilitation des conditions de vie dans des territoires contaminés au Bélarus (2003-2008)

Ce faisant, cette démarche peut contribuer à :

- faciliter la communication sur ce sujet auprès des acteurs locaux et de la population,
- impliquer des élus, y compris ceux des communes hors de la zone PPI qui sont aujourd'hui peu informés sur ces questions,
- s'approprier localement la doctrine de gestion post-accidentelle issue du CODIRPA,
- élaborer ou mettre à jour des documents opérationnels (intégrer les aspects post-accidentels d'un accident nucléaire dans les plans communaux de sauvegarde - PCS - et dans le document d'information communal sur les risques majeurs - DICRIM...).

1.3. L'OUTIL OPAL AU SERVICE DE LA MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX

Très vite, les CLI présentes dans le groupe de travail et l'IRSN ont estimé que pour intéresser les acteurs locaux à la problématique post-accidentelle et les aider à s'en approprier les enjeux, il fallait rendre concrètes les conséquences possibles d'un accident sur leur territoire.

Dans ce but, le groupe a fait le choix de développer un outil cartographique permettant de visualiser, dans un territoire donné, les zones d'actions dues à la contamination pour plusieurs scénarios d'accident associés à différentes conditions météorologiques (cf. annexe 1).

A partir des besoins exprimés par le groupe de travail, l'IRSN a développé l'outil OPAL (Outil de sensibilisation aux problématiques Post-Accidentelles à destination des acteurs Locaux) qui a ensuite été mis à disposition de quatre CLI pilotes à partir de 2012.

Cet outil permet de visualiser sur des cartes, au travers des zonages post-accidentels (cf. annexe 1), les conséquences de la contamination radioactive qui résulterait d'accidents prédéfinis. Ceux-ci sont des accidents de moyenne ampleur sur différents types d'installations nucléaires françaises et certains paramètres peuvent être choisis : conditions météorologiques, période de l'année. Les zonages sont ceux définis par application de la doctrine française¹ pour la protection des populations vis-à-vis de la contamination déposée dans l'environnement (éloignement éventuel des populations, restrictions voire interdictions de la commercialisation et/ou de la consommation des productions agricoles locales). Il est important de noter ici que l'outil OPAL présente uniquement des informations liées à la phase post-accidentelle de scénarios types prédéfinis et n'est pas conçu pour pouvoir être utilisé à des fins d'expertise en situation de crise réelle ou d'exercice de crise.

L'outil OPAL a également été conçu pour que les zones obtenues puissent être téléchargées sous un format permettant de les utiliser dans les Systèmes d'Information Géographique (SIG) mis en œuvre par les collectivités locales. Cette disposition permet aux acteurs locaux de visualiser concrètement sur un territoire donné les intérêts locaux qui pourraient être impactés qu'ils soient humains, économiques ou environnementaux (Etablissements Recevant du Public, agriculture, bâti...).

1.4. PHASE PILOTE ET OBJECTIF DE LA PRESENTE NOTE

Après développement de l'outil OPAL, l'action commune ANCCLI/IRSN a consisté en la mise en place d'une phase pilote avec quatre CLI (Saclay, Golfech, Gravelines et Marcoule) ayant participé au groupe de travail ANCCLI/IRSN. Elle a été présentée lors d'une réunion plénière du CODIRPA au début de l'année 2012 qui a manifesté son soutien à cette phase d'expérimentation. L'année 2012 a donc permis de mettre l'outil OPAL à la disposition de ces quatre CLI pilotes. Cette expérimentation s'est poursuivie en 2013.

L'objectif de la présente note est de tirer les leçons de ces quatre expérimentations très diverses.

Cette analyse a principalement pour objectif d'examiner les apports et les facteurs de succès de l'utilisation de cet outil cartographique dans l'engagement d'un dialogue au niveau territorial sur les questions post-accidentelles et la mobilisation des acteurs locaux pour la préparation à la gestion de telles situations.

Elle permet également d'examiner les difficultés associées à cette démarche et les moyens de les surmonter. Les principaux éléments ont été présentés lors de la réunion plénière du CODIRPA du 16 avril 2014.

In fine, elle a pour but d'examiner l'opportunité et les conditions de faisabilité d'un déploiement plus large, au niveau national, de cette démarche de sensibilisation des acteurs locaux s'appuyant sur l'outil OPAL.

2. SYNTHÈSE DU DÉROULEMENT DES QUATRE EXPÉRIMENTATIONS

La synthèse du déroulement des quatre expérimentations a principalement été élaborée sur la base des contributions de chacune des quatre CLI impliquées.

2.1. EXPÉRIMENTATION PAR LA CLI DE MARCOULE

Contexte local

La mise en place de la démarche a été facilitée par une forte sensibilisation antérieure de certains acteurs locaux au risque accidentel et par leur participation à diverses initiatives portant sur la gestion accidentelle et post-accidentelle d'un événement radiologique :

- le projet PRIME, coordonné par l'IRSN, dont un des objectifs était de caractériser l'état radiologique et sanitaire d'une commune après un événement radiologique ;
- le groupe de travail « Communes Vallée du Rhône » créé dans le cadre des travaux du CODIRPA dont l'objectif était de décliner localement le « Guide expérimental de préparation à la sortie de la phase d'urgence à la suite d'un accident nucléaire conduisant à des rejets de moyenne ampleur ». Les travaux de ce GT, composé de membres de la CLI (élus, chambres consulaires, représentants de syndicats viticoles, citoyens, associations environnementales, etc.), ont notamment permis la rédaction de fiches-réflexe à intégrer dans les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) des communes ;
- le Groupe Permanent Post-Accident (GPPA) de l'ANCCLI.

Déroulement de l'expérimentation

Le vice-président de la CLI, élu local reconnu, a participé aux travaux du groupe de travail IRSN-ANCCLI décrit au chapitre 1.

La démarche proposée, l'outil OPAL et le système intercommunal d'information géographique (SIIG) du Gard Rhodanien ont été présentés devant la CLI lors de la réunion publique du 16 février 2012. La division de Marseille de l'ASN, les préfetures du Gard et du Vaucluse, ainsi que l'exploitant, ont été préalablement informés par courrier de la démarche.

Suite à cette réunion, un Groupe de Travail « application de l'outil OPAL autour du site de Marcoule », dénommé GT « OPAL », a été mis en place au sein de la CLI Marcoule-Gard. Il s'est donné pour objectif d'élaborer un outil géographique permettant de sensibiliser et de former les acteurs locaux à la gestion post-accidentelle d'un événement nucléaire, mais aussi de les préparer à une telle situation en commençant par l'identification des enjeux économiques et sociaux et des vulnérabilités de leur territoire.

Afin d'avoir une participation la plus large possible au GT « OPAL », le pilote de celui-ci, vice-président de la CLI, a écrit aux différents acteurs locaux pressentis pour participer à ce groupe de travail. Le GT « OPAL » était ainsi composé d'élus, de représentants de CLI, de Chambre d'Agriculture, de Chambre de Commerce et d'Industrie, de l'Agence Régionale de Santé, du Syndicat des vignerons des Côtes du Rhône, du Conseil Général de Vaucluse, du Syndicat Intercommunal d'Information Géographique du Gard Rhodanien (SIIG), d'associations de protection de la nature et d'associations d'entreprises locales.

Le Groupe de Travail s'est réuni quatre fois : le 2 avril, le 12 juin et le 24 octobre 2012 et le 21 février 2013. Après chaque réunion du groupe de travail les membres devaient, au sein de leur structure d'appartenance, porter des réflexions dont les résultats alimentaient la réunion du GT « OPAL » suivante.

En parallèle, un stage d'une durée de 6 mois a été réalisé par une étudiante en Master 2 « Gestion territoriale des risques naturels et industriels » de l'Université de Marseille. Le stage s'intitulait « *Recensement des enjeux stratégiques des communes du PPI Marcoule dans le cadre de l'outil OPAL et leur géolocalisation dans le SIG local* » et s'est déroulé en deux étapes distinctes :

- la rencontre des maires des 24 communes se trouvant dans le champ d'application du PPI de Marcoule (Gard et Vaucluse) afin de recenser avec eux les enjeux stratégiques de leurs communes (population, établissements sensibles, élevages, champs agricoles, industries, forages, voies de circulation...),
- le géo-référencement des enjeux dans le SIIG local à l'aide du logiciel « Veremap » en partie accessible au public sur <http://www.siiig.fr/fr/>.

Il est important de noter que les maires de la zone PPI de Marcoule ont tous accepté de répondre aux questions relatives aux enjeux stratégiques de leur commune. Sans leur contribution, les travaux n'auraient pu être engagés puisque le recensement des enjeux des communes représentait la base des réflexions du GT et du stage.

A chaque réunion du GT « OPAL », l'avancement des travaux réalisés dans le cadre du stage était présenté. Le travail a permis d'engager des discussions et des réflexions sur la préparation à la gestion post-accidentelle avec les acteurs locaux grâce aux cartes d'enjeux élaborés à partir des zonages générés par OPAL et intégrés ensuite dans le SIIG.

La démarche et l'outil ont été présentés à plusieurs reprises en réunion plénière à la CLI de Marcoule et à son Conseil d'Administration. L'avancement des travaux « OPAL » ont notamment été présentés en Assemblée Générale de la CLI les 19 décembre 2012 et 18 décembre 2013. Ils ont également été présentés au Conseil Général et aux Chambres Consulaires du Vaucluse le 19 septembre 2013, ainsi qu'aux 42 communes de l'agglomération du Gard-Rhodanien en février 2014.

Par ailleurs, la démarche a été présentée en réunion du groupe de travail « implication des acteurs des territoires » du CODIRPA le 27 mars 2013, lors des ateliers NERIS-TP organisés les 12 et 13 septembre 2013 à Bordeaux et lors d'une réunion de la CLI de Cadarache le 27 novembre 2013.

Éléments moteurs et difficultés rencontrées

Le principal élément moteur de l'expérimentation est l'implication d'un élu local fédérateur qui a initié le travail sur la préparation à la gestion des risques et a proposé la démarche et les réflexions sur le post-accident. Il a une parfaite connaissance de son territoire et des acteurs locaux ainsi que de l'ensemble du réseau (local et national) et des acteurs (experts et institutionnels) de la gestion post-accidentelle. De plus sa participation aux travaux du CODIRPA a permis d'initier une dynamique et d'alimenter les travaux du groupe de travail.

Pour engager les réflexions sur le post-accident et notamment l'identification des enjeux stratégiques impactés par les zonages, la CLI a également pu disposer de moyens humains : chargé de mission de la CLI, groupe de travail et stagiaire. La durée du stage, 6 mois seulement, a cependant été une limitation : à la fin de celui-ci, certaines données n'avaient toujours pas été récupérées.

La CLI a également disposé de moyens informatiques : données cartographiques via un SIG local qui permet un accès facilité à ces données.

L'identification et la représentation des enjeux territoriaux dans les différentes zones en fonction du scénario d'accident peuvent se faire en intégrant les données d'OPAL dans un SIG. Sur le territoire gardois la présence d'un Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG du Gard Rhodanien) regroupant 47 communes a grandement facilité les travaux. Une convention entre la CLI, le SIIG et la CCI de Nîmes a donc été signée et

permet encore aujourd'hui de compléter la base de données en y intégrant les enjeux spécifiques au post-accident.

Par ailleurs, le territoire défini au départ est sur deux régions différentes (Languedoc-Roussillon et PACA). Une des difficultés rencontrées au début de la démarche a été l'absence de données cartographiques sur le département du Vaucluse, ce qui ne permettait pas de couvrir l'ensemble du périmètre du PPI de Marcoule. Cependant, la dynamique du GT « OPAL » et l'implication dans celui-ci d'un représentant du conseil général du Vaucluse, membre de la CLI, a permis d'obtenir les données relatives au Vaucluse (les données concernant les chambres du commerce et de l'industrie et de l'agriculture du Vaucluse ont pu être intégrées progressivement dans le SIIG du Gard Rhodanien) et de dépasser les frontières administratives.

Le groupe de travail s'est également posé la question des accès à l'outil OPAL, ainsi qu'aux données disponibles dans le SIIG du Gard Rhodanien. Il a été décidé qu'uniquement trois ou quatre personnes auraient accès à l'outil OPAL et pourraient générer des zonages post-accidentels qui seraient ensuite exportés dans le SIIG. Concernant l'accès aux données du SIIG, il a été décidé de donner accès aux élus locaux uniquement aux données concernant leur commune.

Résultats et perspectives

Le groupe de travail a identifié les enjeux stratégiques spécifiques de la Zone de Protection des Populations (ZPP) et de la Zone de Surveillance renforcée des Territoires (ZST). Les enjeux identifiés dans le cadre du stage et repris lors des réflexions au sein du GT sont : la population, les Etablissements Recevant du Public (ERP), les activités économiques, les activités et parcelles agricoles, les zonages AOC, les forages, les voies de circulation (cf. annexe 2).

Concrètement, pour les élus concernés, un des objectifs était d'intégrer un volet « Post-Accident » dans les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et des fiches réflexes ont été créées, dans le cadre du stage, pour les deux zonages définis au préalable.

Les travaux du groupe de travail ont ainsi montré les possibilités d'utilisation de ses résultats pour engager une mise à jour des PCS et susciter l'intégration du post-accident dans ces PCS. La communauté d'agglomération du Gard-Rhodanien va ainsi coordonner la réalisation des PCS des 42 communes (représentant 70 000 habitants).

De plus, la dynamique suscitée par la démarche a incité la CLI à l'élargir encore. Ainsi, les travaux réalisés jusqu'à présent l'ont été sur le territoire de la CLI, c'est-à-dire le périmètre PPI du site. Cependant les ZST que génère l'outil OPAL peuvent aller au-delà de cette limite même dans le cas d'un accident d'ampleur moyenne. Aussi, la CLI a décidé d'engager une réflexion prenant en compte un périmètre au-delà de celui du PPI sur des territoires qui pourraient être affectés par un événement nucléaire. Elle a obtenu le soutien de l'ASN pour engager un stagiaire afin de mener ce travail.

2.2. EXPERIMENTATION PAR LA CLI DE SACLAY

Déroulement de l'expérimentation

La CLI de Saclay a engagé depuis plusieurs années des réflexions sur l'accident, notamment à travers un accompagnement actif des exercices de crise, et s'est engagée dans les travaux du groupe de travail IRSN-ANCCLI décrit au chapitre 1 auquel la chargée de mission de la CLI a participé. A noter également que le conseil général avait un projet de création d'un « Atlas des risques ».

Afin de lancer l'expérimentation au sein de la CLI de Saclay, la chargée de mission a donc décidé de faire appel à un stagiaire qui a été accueilli au service « Cadre de Vie » du Conseil général de l'Essonne de mars à juillet 2012. L'objectif de ce stage a été validé par le président de la CLI.

Les objectifs du stage étaient :

- la compréhension du zonage post-accidentel proposé par l'outil OPAL,
- l'analyse des données cartographiques des territoires disponible au sein du Conseil général de l'Essonne (populations, habitat, espaces agricoles, ERP, ...) et la récupération des données manquantes relatives aux enjeux,
- la structuration de l'usage des données (création d'une base de données),
- la proposition d'une analyse type des enjeux impactés sur un cas d'étude, par des traitements géomatiques entre les données fournies par OPAL et celles du Conseil général,
- l'organisation d'un argumentaire pour la restitution des résultats (création de fiches impact et de cartes associées),
- l'automatisation de la restitution des résultats sous l'outil SIG.

La démarche de sensibilisation avec l'outil OPAL et les résultats de ce stage (résultats du cas d'étude et les outils in fine produits pour Saclay) ont d'abord été présentés, par l'ANCCLI, l'IRSN et le stagiaire, au président de la CLI le 30 mai 2012. Une présentation a ensuite eu lieu lors de l'assemblée plénière de la CLI de Saclay du 7 juin 2012. La division d'Orléans de l'ASN, les exploitants, ainsi que les préfetures de Paris, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, ont été préalablement informés par courrier de la démarche.

Lors de cette assemblée plénière, un appel à sollicitation a été passé aux collectivités dans le cadre des démarches de mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et d'élaboration des Dossiers d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM). Il est également évoqué la poursuite de la mise à jour du Plan Particulier d'Intervention CEA Cis Bio international fin 2012.

A l'issue de cette réunion, il était envisagé de présenter l'outil OPAL lors de la prochaine réunion du « pôle Science et société » d'envoyer un courrier aux communes pour cette réunion, expliquant l'intérêt de l'outil et les aboutissements de la démarche pour les communes et de créer un groupe de travail pour sensibiliser les différents acteurs impliqués dans la gestion de ce risque et plus particulièrement les élus locaux.

Une réunion du pôle Science et société a ainsi été organisée le 6 décembre 2012. Les membres de la CLI, notamment les représentants des communes, ont été invités à participer à cette réunion par un courrier du directeur de l'environnement du conseil général de l'Essonne. Néanmoins la faible mobilisation des membres de la CLI (12 personnes au total), et plus spécifiquement des représentants des communes, n'a pas permis la création du groupe de travail.

Le sujet du post-accident a été remis à l'ordre du jour de l'assemblée plénière de la CLI du 18 décembre 2012 en présence de la Préfecture, du SDIS et des communes concernées par le PPI. Le rapport du stage « *Sensibilisation des acteurs locaux aux problématiques du post-accident nucléaire sur les enjeux essonniers* » a été remis au rédacteur du PPI au SDIS qui sollicite un rapprochement et une présentation des travaux. Néanmoins, la forte sollicitation du SDIS dans le cadre de l'exercice, prévu en décembre 2013 sur le site de Saclay, rend une rencontre et le montage d'un groupe de travail difficile en 2013.

La CLI s'est mobilisée lors de la consultation sur le PPI de Saclay qui s'est déroulée au premier semestre 2013 et a émis un avis. Concernant le volet post-accident, l'avis de la CLI de Saclay indique que « *au niveau de la gestion post-accidentelle à long terme, la CLI a pu constater une première implication de la Préfecture lors de cette mise à jour du PPI. Le zonage post-accidentel y est décrit ainsi que les principales parades « Mesures de radioactivité », « Information du public »... Néanmoins, il sera nécessaire lors de la prochaine mise à jour du PPI d'approfondir le sujet et de mettre en avant les enjeux engagés par une contamination radioactive, notamment les activités agricoles et la ressource en eau fortement impactée* ». L'analyse du PPI par la CLI a permis d'initier les services préfectoraux au développement de la partie post-accident et notamment d'élaborer un Plan Local de Sortie de la phase d'Urgence (PLSU).

Les services préfectoraux et le SDIS ont associé la CLI à la préparation de l'exercice du 17 décembre 2013. Le volet post-accident a été évoqué lors de la réunion de lancement de la préparation de l'exercice le 30 mai 2013. La préparation de l'exercice a permis la rencontre entre la CLI et les structures de la sécurité civile. Cependant, le volet du post-accident n'étant pas envisagé lors de cet exercice, la CLI n'a pas souhaité évoquer ce sujet suite à la première réunion du groupe de travail « protection des populations » afin de ne pas compliquer la perception du risque nucléaire dans la gestion d'une situation de crise (déclenchement PPI).

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation de l'exercice de décembre 2013, 3 membres de la CLI, ainsi que le chargé de mission, ont appuyé quatre communes impliquées dans l'exercice pour la mise à jour de leurs PCS des communes PPI. Cette démarche n'a, dans un premier temps, pas concerné le volet post-accidentel.

Éléments moteurs et difficultés rencontrées

Les principaux éléments positifs sont la disponibilité d'un SIG au sein du Conseil général de l'Essonne et des données territoriales essonniennes. Par ailleurs, la préparation de l'exercice de crise de décembre 2013 à Saclay a permis d'engager un travail de sensibilisation auprès des parties prenantes des quatre communes concernées. L'intérêt de la démarche a d'ailleurs été perçu par les acteurs de la sécurité civile (SDIS et préfecture).

Néanmoins, l'absence de volonté politique et les difficultés à mobiliser les membres de la CLI sur le sujet rendent difficile la constitution d'un groupe de travail dédié. Cette mobilisation est d'autant plus difficile compte tenu de l'enjeu économique et social que constitue l'aménagement du plateau de Saclay dans le cadre du projet du Grand Paris. Par ailleurs, les moyens humains permanents à disposition de la CLI sont limités et les changements successifs de chargés de mission n'ont pas facilité l'implication de la CLI sur ce sujet. Enfin, les données territoriales hors Essonne ne sont pas facilement accessibles.

Résultats et perspectives

Outre l'identification des enjeux et la réalisation de premières cartes de croisement des enjeux avec les zonages post-accidentel, le stage a permis d'élaborer un « *Guide méthodologique pour le recoupement des données OPAL* » qui propose une méthodologie pour le recensement et l'identification des enjeux à l'aide de l'outil OPAL. Cette démarche permet d'alimenter et d'améliorer leur Système d'Information Géographique avec des données territoriales (parcelles agricoles, productions locales, surfaces forestières, etc.).

Enfin, la participation du stagiaire à la réunion de présentation du 16 février 2012 à la CLI de Marcoule lui a permis d'appréhender le sujet et d'identifier des actions à mettre en place pour la CLI de Saclay.

Ainsi, dans le cadre du retour d'expérience de l'exercice de décembre 2013, la CLI est en train de rédiger une liste de recommandations suite aux observations faites par les membres de la CLI lors de cet exercice. La CLI sollicite notamment la MARN et la préfecture afin d'inclure dans l'outil OPAL le scénario correspondant à l'exercice du 17 décembre 2013, afin d'organiser une réunion de débriefing avec les membres de la CLI et les acteurs du territoire impliqués dans l'exercice (élus, exploitants, préfecture, ARS, forces de l'ordre, service départemental d'incendie et de secours (SDIS), inspection académique...). Ces différentes parties prenantes pourraient ainsi aborder la problématique du post-accident et être mobilisées au sein d'un groupe de travail ad hoc afin d'engager une réflexion plus approfondie sur la mise à jour des différents documents opérationnels de gestion de crise, notamment des PCS des communes avoisinantes, y compris en y intégrant la dimension post-accidentelle.

Par ailleurs, le travail initié pour quatre communes sur la mise à jour des PCS pourra être poursuivi par la prise en compte du volet post-accidentel.

2.3. EXPERIMENTATION PAR LA CLI DE GOLFECH

Déroulement de l'expérimentation

La participation d'un membre de la CLI de Golfech à la première réunion du groupe de travail de la CLI de Marcoule lui a permis de voir l'intérêt du travail mené à Marcoule mais aussi le défi représenté par la mise en place d'un tel groupe de travail à Golfech.

La démarche de sensibilisation avec l'outil OPAL a été présentée lors d'une réunion de la Commission « Protection des populations » de la CLI de Golfech le 18 octobre 2012. A cette réunion étaient présents 12 membres de la CLI (dont le Président, les 2 vices Présidents), 7 Maires, 2 personnes qualifiées, 2 associatifs et 1 syndicaliste (21 membres de la Commission se sont excusés de leur absence, dont 13 élus). Étaient également présents des représentants d'EDF, des services de l'état (Préfecture et ARS), du Service informatique du Conseil Général (exploitant le système d'information géographique départemental - SIGD), de l'ASN et de l'IRSN. A noter que deux rencontres informelles avaient eu lieu début 2012 entre les gestionnaires du SIGD et un membre de la CLI pour leur présenter la démarche.

La durée de la présentation et des discussions a été limitée à une heure. Le programme de cette réunion étant très chargé, les discussions sur la démarche de sensibilisation à l'aide d'OPAL ont été limitées.

La présentation a été faite conjointement par l'IRSN (aspect technique de l'outil) et un représentant de la CLI (objectif de la démarche). Cependant, la démonstration avec le SIGD n'a pas été possible par manque de préparation et de moyens techniques.

Les débats qui ont suivi ont montré très rapidement un manque total d'intérêt pour l'outil. Les principales remarques des participants concernaient le souhait de se préoccuper « *plutôt de l'amont* » (phase d'urgence) ou la comparaison avec l'outil RODOS dont dispose la CLI qui « *paraît plus simple d'accès, est évolutif, permet de visualiser une surface plus grande (jusqu'à 120 km), prend en compte les évolutions météorologiques, donne des informations relatives à la contamination des sols* ». Malgré les explications sur le fait qu'OPAL est un outil de sensibilisation en phase post accidentelle, les membres de la CLI (hormis le représentant d'EDF) attendent un outil d'expertise et ne voient pas l'intérêt de l'outil OPAL.

Lors d'une réunion pour faire le bilan de cette présentation, organisée le 19 octobre 2012 entre deux représentants de la CLI (dont le Président), l'IRSN et le CEPN, il est ressorti que :

- la CLI souhaite une évolution de l'outil pour qu'il puisse servir aux responsables de la gestion des territoires contaminés à la suite d'un accident (sous-entendu pour qu'il devienne plus un outil d'expertise) et pense qu'une utilisation après un exercice serait intéressante,
- l'intérêt de la CLI serait plutôt de faire de l'information au-delà du « périmètre PPI » (réfléchir à une éventuelle réunion des maires qui seraient intéressés),
- l'IRSN propose de travailler en amont avec les acteurs locaux (Chambre d'agriculture, DDT, ARS, CCI ...).

Une réunion de travail est organisée le 22 février 2013 entre la CLI, le conseil général du Tarn-et-Garonne (Directeur du service informatique et deux spécialistes du SIGD), l'IRSN et le CEPN, afin de discuter de l'expérimentation de l'outil OPAL et plus particulièrement de la possibilité d'utiliser le SIGD du conseil général du Tarn-et-Garonne. Cette rencontre a permis d'apporter des précisions relatives à OPAL et de faire le point sur les données disponibles dans le SIGD et les perspectives de travail avec le Conseil Général et les acteurs locaux. Il est ressorti les points suivants :

- il est nécessaire que la CLI saisisse officiellement le conseil général, avant toute participation du service informatique du conseil général au projet, et qu'elle précise ensuite ses objectifs dans un cahier des charges ; il n'est de toute façon pas envisageable de prendre de nouveaux projets pour 2013 (les projets de développements et d'études du service informatique du conseil général étant déjà fixés en février 2013),
- le SIGD présenté contient de nombreuses données intéressantes pour la préparation à une situation de gestion post-accidentelle. Pour l'utilisation des données du SIGD, il est nécessaire d'adhérer à une convention de mise à disposition. Il est également précisé que la validité des données qu'il contient n'est pas de la responsabilité du service informatique, mais celle des services et entités qui lui communiquent ces données.

A l'issue de cette réunion, plusieurs points sont évoqués afin de pouvoir faire avancer le projet, à savoir, outre la saisine du conseil général, l'idée d'organiser une réunion de présentation d'OPAL à un plus grand nombre d'acteurs (maires du « périmètre PPI », maires des agglomérations importantes au-delà du « périmètre PPI » y compris des départements voisins, représentants de diverses chambres consulaires...) afin de constituer un groupe de travail sur le sujet.

Difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées sont le manque de motivation et d'intérêt pour le sujet des membres de la CLI, y compris du président et des présidents des commissions de la CLI. Par ailleurs, l'absence de chargé de mission (pour des raisons financières) ne facilite pas le suivi de ce type de projet.

Enfin, le conseil général du Tarn-et-Garonne dispose d'un système d'information géographique performant mais difficilement accessible pour les travaux de la CLI.

Perspectives

Si la CLI de Golfech décidait in fine d'initier une démarche de sensibilisation dans son territoire, il serait nécessaire d'avoir un chargé de mission et de trouver un projet fédérateur local montrant l'intérêt de la démarche de sensibilisation sur le post-accident pour le territoire. Il serait par ailleurs nécessaire d'avoir recours à un ou deux stagiaires de formation adéquate pour travailler spécifiquement sur le sujet.

2.4. EXPERIMENTATION PAR LA CLI DE GRAVELINES

Déroulement de l'expérimentation

La démarche et l'outil OPAL ont été présentés à la CLI de Gravelines, lors d'une réunion de sa commission « Sécurité des populations », le 28 novembre 2012. Pour cette réunion le service SIG de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) avait préparé des cartes croisant ses données SIG avec OPAL. Lors de cette réunion, plusieurs participants ont regretté que le scénario retenu (vent dominant SSE) ne fasse pas clairement apparaître la vulnérabilité du territoire due à la présence de 15 sites Seveso dans un rayon de 20 km autour de la Centrale de Gravelines. La CUD a annoncé être prête à travailler sur sa zone de compétence avec OPAL. Pour autant, aucune autre personne ne s'est déclarée intéressée pour faire partie du groupe de travail, ni lors de la réunion suivante au cours de laquelle cela a été évoqué à nouveau.

La décision est prise au deuxième trimestre 2013 de commencer à travailler sur le projet avec le service SIG de la CUD ainsi que les services environnement de la CUD et de la mairie de Gravelines. Aucune communication extérieure n'est prévue dans un premier temps. L'objectif est de présenter un exemple plus abouti de l'utilisation d'OPAL aux membres de la CLI dans le courant de l'année 2014.

Une première réunion est organisée le 5 juin 2013 avec des personnes de la CUD et de la mairie de Gravelines, le secrétariat de la CLI et des représentants de l'ANCCLI et de l'IRSN. A terme, l'objectif est de transformer ce groupe restreint en groupe de travail associant différents membres de la CLI afin :

- d'améliorer les connaissances et la compréhension des conséquences post-accidentelles potentielles sur les enjeux territoriaux,
- d'améliorer la préparation et la prise en compte du risque radiologique et nucléaire dans les Plans Communaux de Sauvegarde des communes de la CUD, de celles situées dans le périmètre actuel du PPI (10 km) de Gravelines mais aussi de celles situées au-delà de celui-ci (si on considère les cartes produites à l'aide d'OPAL),
- d'étudier l'application pratique de la doctrine française par les acteurs locaux et les collectivités territoriales.

Dans un premier temps, le groupe a décidé d'établir des cartes afin d'identifier, sur le territoire de la CUD pour commencer, les communes qui seraient situées de façon concentrique autour du CNPE de Gravelines

indépendamment de la direction du vent dans le Périmètre d'Eloignement (PE), en Zone de Protection de la Population (ZPP) ou en Zone de Surveillance renforcée des Territoires (ZST) selon les scénarios d'accidents les plus pénalisants prévus par OPAL.

La réunion suivante s'est tenue le 19 décembre 2013 et avait pour objectif d'étudier ces cartes et d'établir la suite du travail. Il a été évoqué que les cartes présentées ne semblaient finalement pas être la meilleure façon de présenter la problématique post-accidentelle et qu'il convenait d'identifier les principaux enjeux et acteurs concernés par ces enjeux.

Suite à cette réunion, les personnes présentes ont chacune proposé une liste des enjeux du territoire. L'objectif est d'établir une première liste d'enjeux et d'intégrer dans le groupe de travail les acteurs concernés par ces enjeux.

Éléments moteurs et difficultés rencontrées

Le principal élément moteur de l'expérimentation est l'implication de la chargée de communication de la CLI et des services de la CUD ainsi que leur culture du risque industriel. Par ailleurs, la CUD accompagne les communes dans la réalisation et la mise à jour des PCS et dispose d'un SIG performant sur son territoire, 19 communes - de Gravelines à la frontière belge.

Cependant, la CLI manque de moyens humains pour suivre ce projet (par exemple, il n'a pas été possible de trouver un stagiaire). Par ailleurs, la communication sur le projet est une des difficultés.

Perspectives

L'objectif est de présenter les premiers travaux lors d'une réunion de la CLI et d'étendre le groupe de travail à d'autres acteurs locaux et au-delà de la CUD.

En 2013, le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) Côte d'Opale - Flandre et la CLI de Gravelines ont initié une démarche d'information des industriels voisins du CNPE afin d'élaborer un guide sur les questions à se poser si un accident nucléaire survenait. En effet, certaines installations industrielles ont besoin de temps pour réaliser un arrêt en toute sécurité. Néanmoins, les Plans d'Opération Interne (POI) de ces installations ne prennent pas en compte le risque d'accident nucléaire. La sensibilisation et la préparation des industriels aux situations post-accidentelles pourraient être un axe du groupe de travail de la CLI sur le post-accident.

3. ENSEIGNEMENTS TIRES DES QUATRE EXPERIMENTATIONS PILOTES POUR METTRE EN ŒUVRE UNE DEMARCHE DE SENSIBILISATION DANS UN TERRITOIRE

A partir de l'expérimentation de la démarche dans les quatre CLI pilotes, plusieurs facteurs favorables ont pu être identifiés pour la mise en œuvre d'une démarche de sensibilisation et de préparation des acteurs locaux aux situations post-accidentelles. Les difficultés rencontrées ont également été analysées afin d'identifier des actions pouvant permettre de les surmonter.

3.1. DIFFICULTES ET COMMENT LES SURMONTER

Aborder de manière ouverte le sujet post-accidentel suscite parfois des craintes des représentants de l'Etat dans le territoire et aussi de certains acteurs locaux (élus comme acteurs économiques). Par ailleurs, il peut être nécessaire de rappeler aux élus locaux la part de responsabilité qui leur incomberait dans ce type de situation.

A cet égard, il apparaît important de préparer la présentation de la démarche et de l'outil suffisamment en amont, notamment en prévoyant des réunions préalables auprès d'acteurs pouvant impulser et soutenir « politiquement » la démarche. Ces réunions préparatoires peuvent également permettre d'identifier un « projet de territoire » dans le cadre duquel la démarche pourrait être initiée.

La mise en œuvre d'un groupe de travail et d'une démarche progressive permet d'engager une concertation sur les objectifs et la nature des résultats attendus. Elle contribue ainsi à mieux maîtriser la communication et limiter ainsi les risques d'incompréhension de la démarche et d'une éventuelle mauvaise interprétation des données et résultats.

En outre, l'accès à l'outil OPAL est limité aux personnes désignées par la CLI. A cet égard, un contrat de licence d'utilisation de l'outil sera conclu entre l'IRSN et chacune des CLI désirant utiliser cet outil.

Enfin, une difficulté qui apparaît presque systématiquement est le fait qu'OPAL puisse, à tort, être assimilé à un outil utilisable en cas de crise. Ceci a conduit à insérer dans toutes les présentations l'avertissement suivant :

« L'action ANCCLI/IRSN de sensibilisation des acteurs locaux NE PORTE PAS sur la phase d'urgence d'un accident (période de rejets radioactifs dans l'environnement). OPAL présente UNIQUEMENT des informations liées à la phase post-accidentelle de scénarios types prédéfinis. OPAL n'a donc pas vocation à être utilisé à des fins d'expertise en situation de crise réelle ou d'exercice de crise ».

3.2. ELEMENTS FAVORABLES

Existence d'un portage politique, d'une personne fédératrice

Le portage politique par une personne fédératrice est un élément essentiel pour l'engagement des acteurs locaux, notamment des élus, et pour conduire le dialogue avec les services déconcentrés de l'Etat.

Au sein des CLI, les élus sont certainement les membres les mieux à même de fédérer les autres membres dans une démarche collective de préparation. Aussi, l'impulsion apportée à la démarche par une personnalité locale reconnue est un facteur de réussite déterminant.

En effet, la mobilisation et l'engagement des élus locaux sont indispensables car ils seront personnellement au centre de la gestion post-accidentelle sur leur territoire. Ils seront les relais de l'information auprès des autres acteurs locaux et les intermédiaires entre les services de l'Etat et la population.

Il a également été souligné lors de cette expérimentation l'importance de prendre en compte les contraintes des élus pour initier ce type de démarche. L'arrivée de nouveaux élus après les élections municipales de 2014 pourrait représenter une période propice pour engager un projet de sensibilisation aux risques nucléaires.

Existence d'un projet de territoire incluant la gestion des risques

L'existence d'un « projet de territoire » intégrant la gestion des risques apparaît également comme un facteur important favorisant la réussite de la démarche de sensibilisation.

En effet, une démarche de sensibilisation et de mobilisation des acteurs locaux sur le post-accident nucléaire n'est véritablement fédératrice que si elle est intégrée dans un cadre plus large de préparation locale à la gestion des situations « à risque », c'est-à-dire un « projet de territoire » intégrant la gestion des situations post-événementielles en général liées aux risques majeurs (accidents industriels ou catastrophes naturelles). Un « projet de territoire » portant sur d'autres thèmes, comme par exemple la culture pratique de radioprotection autour de Montbéliard peut également être un facteur favorable.

Un tel « projet de territoire » qui implique les mêmes parties prenantes (élus locaux, services déconcentrés de l'Etat au niveau départemental ou régional, chambre du commerce et de l'industrie, chambre d'agriculture, associations de consommateurs ou de protection de l'environnement, professionnels de la santé et de l'éducation, CLI, médias locaux, etc...) permet aux acteurs locaux de se mobiliser autour d'un projet commun. Il rend plus facile leur mobilisation autour des enjeux du « post-accident nucléaire » qui comportent certes des aspects spécifiques mais aussi des points communs avec d'autres situations accidentelles naturelles ou industrielles. Cet engagement préalable dans une démarche de préparation et/ou le fait que les acteurs locaux aient déjà eu à gérer de telles situations à risque leur permettent de mieux appréhender l'intérêt de la sensibilisation et de la préparation aux problématiques territoriales liées au post-accident nucléaire.

Il est donc important pour initier une démarche de sensibilisation au post-accident nucléaire de bien connaître les spécificités territoriales et de s'appuyer sur des initiatives ou structures existantes.

Ressources humaines

Pour engager les réflexions sur le post-accident (notamment l'identification des « enjeux » considérés comme « stratégiques » qui seraient impactés par les zonages post-accidentels issus de la doctrine « CODIRPA »), la CLI doit disposer de moyens humains suffisants. Ceci est fortement facilité par la présence d'un chargé de mission qui accompagne la démarche.

En effet, pour engager une telle démarche, il est nécessaire pour la CLI d'aller à la rencontre de nombreux acteurs locaux, notamment les élus proches des installations. De même, l'animation de la démarche nécessite des moyens humains dédiés.

Les moyens humains permanents au sein de la CLI étant souvent limités (chargé de mission à temps partiel par exemple), il peut être nécessaire de faire appel à une ressource spécifique comme un stagiaire, notamment afin de recenser avec les élus concernés les « enjeux » spécifiques à la gestion post-accidentelle et au territoire. Ces moyens peuvent être des moyens propres à la CLI ou provenir des différents acteurs concernés.

Ressources techniques

Par ailleurs, l'identification et la représentation de l'impact territorial dans les différentes zones en fonction des hypothèses choisies pour un scénario d'accident, peuvent se faire en intégrant les données d'OPAL dans un SIG. Le travail de sensibilisation locale à la gestion des situations post-accidentelles avec l'outil OPAL est donc facilité par l'implication de structures locales disposant d'un SIG. Dans ce cas, la collaboration avec les acteurs disposant de ce SIG permet de croiser les données disponibles avec les zonages fournis par OPAL pour recenser les enjeux pouvant être impactés dans un territoire spécifique. Par ailleurs, la démarche d'intégration des enjeux dans un SIG présente une opportunité de mettre à jour ou compléter sa base de données. Il faut noter que ce travail demande une implication importante du personnel en charge de la mise à jour et de l'intégration des données dans le SIG. L'appui des élus apparaît également comme un élément moteur dans l'engagement d'un tel travail.

4. PROPOSITIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE DE SENSIBILISATION

Sur la base des expérimentations réalisées et afin d'aider de nouvelles CLI volontaires à initier une démarche de sensibilisation des acteurs locaux aux problématiques post-accidentelles, on peut identifier des opportunités facilitant sa mise en œuvre et souligner l'importance de la phase initiale d'engagement de celle-ci.

4.1. OPPORTUNITES

A partir des retours d'expériences des travaux menés dans les quatre CLI pilotes, il apparaît que certaines opportunités pourraient faciliter l'engagement dans un territoire d'une démarche de sensibilisation aux situations post-accidentelles. Quelques exemples sont suggérés ci-après et mériteraient d'être approfondis :

- la nécessité pour les collectivités locales de prendre en compte les problématiques post-accidentelles dans leurs Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), ceux-ci ne présentant généralement pas de volet « post-accident nucléaire »,
- la possibilité d'utiliser l'outil OPAL pour élaborer des « mises en situation post-accidentelles » ou « exercice sur table » permettant d'aborder avec les acteurs locaux les problématiques associés à une situation post-accidentelle dans leur territoire et de les illustrer à l'aide de représentations cartographiques,
- la possibilité pour les acteurs locaux, après la réalisation d'un exercice de crise, d'approfondir les aspects post-accidentels qui ne sont pas nécessairement « joués à chaud » pendant l'exercice. A cet égard, l'organisation d'une réunion de « débriefing » après un exercice pourrait être l'événement initiateur

d'une démarche de sensibilisation des acteurs locaux aux enjeux post-accidentels. Dans ce contexte, il est possible d'inclure dans l'outil OPAL, avec accord des représentants de l'état, le zonage post-accidentel calculé par l'Organisation Nationale de Crise, correspondant au scénario de cet exercice.

4.2. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

L'importance de l'engagement initial et d'un soutien « politique » à une telle démarche de sensibilisation amènent à proposer des modalités de mise en œuvre par étapes. Ces étapes reposent en grande partie sur les éléments déjà évoqués ci-avant.

Phase de préparation

La phase de préparation de la démarche est essentielle et le rôle du secrétariat de la CLI y est important.

Il s'agit en effet de trouver une ou plusieurs personnes fédératrices qui soutiennent la démarche. Cette phase permet également d'identifier un « projet de territoire » porteur sur lequel la démarche pourra s'appuyer. L'existence d'une approche « multirisques » dans ce « projet de territoire » pourra faciliter la démarche.

Cette phase nécessite l'organisation de réunions au cours desquelles la démarche de sensibilisation proposée et l'outil OPAL sont présentés aux acteurs clefs pressentis.

Phase de présentation à la CLI

Lorsque les facteurs favorables au démarrage de la démarche de sensibilisation au post-accident sont identifiés, il est nécessaire de prévoir une présentation de la démarche et de l'outil OPAL à la CLI. Il est préférable de prévoir un temps de présentation et de discussion suffisamment long afin que les membres de la CLI puissent appréhender les objectifs généraux de la démarche avant de s'engager dans celle-ci.

Au-delà de la démarche proposée et des fonctionnalités de l'outil, il apparaît nécessaire de présenter à cette occasion la doctrine française de gestion post-accidentelle, ainsi qu'un exemple concret d'une CLI ayant déjà effectué cette démarche de sensibilisation, d'un retour d'expérience d'exercice de crise incluant la phase post-accidentelle, ou d'une situation post-accidentelle.

Mise en place d'un groupe de travail

La mise en place d'un groupe de travail semble indispensable pour réunir l'ensemble des acteurs locaux qu'il est souhaité de mobiliser et sensibiliser. Ce groupe de travail peut être un groupe dédié ou une commission spécifique dans le cadre d'un « projet de territoire » sur les risques. Ce groupe de travail devra dans un premier temps définir les objectifs spécifiques de la démarche dans le territoire concerné.

5. CONCLUSION

La phase pilote de la démarche de sensibilisation aux situations post-accidentelles à l'aide de l'outil OPAL a montré que lorsque les conditions sont réunies il est possible de mobiliser les acteurs locaux autour d'une démarche de réflexion sur les problématiques d'une situation post-accidentelle potentielle sur leur territoire. L'existence d'un portage politique par une personne fédératrice apparaît comme un élément essentiel à l'engagement d'une telle démarche et sa mise en œuvre par étapes facilite, par la dynamique qu'elle crée, son élargissement progressif à de nouveaux acteurs.

Le présent bilan a été présenté au CODIRPA lors de sa réunion plénière du mois d'avril 2014. Le comité a souligné l'intérêt de cette démarche de sensibilisation des acteurs locaux aux problématiques post-accidentelles et soutenu son élargissement au niveau national à d'autres territoires que ceux des quatre premières CLI pilotes.

L'ANCCLI et l'IRSN se proposent donc d'élargir à partir de l'été 2014 la mise à disposition de l'outil OPAL (dans le cadre d'un contrat de licence d'utilisation déjà évoqué) à d'autres CLI volontaires pour s'engager dans une telle démarche de sensibilisation.

ANNEXE 1 : DESCRIPTION DE L'OUTIL OPAL ET DES ZONAGES POST-ACCIDENTELS

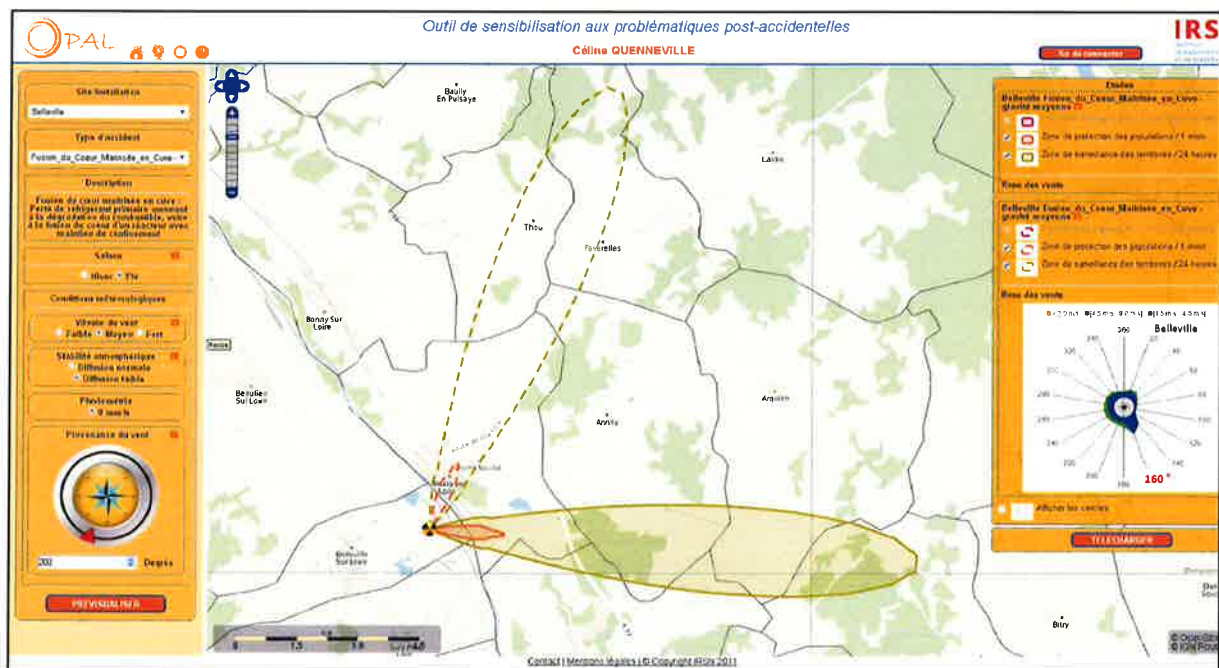
L'outil OPAL (Outil de sensibilisation aux problématiques Post-Accidentelles à destination des acteurs Locaux) est un outil internet pédagogique basé sur les méthodologies françaises actuelles applicables en la matière.

L'outil OPAL permet de visualiser sur des cartes, au travers des zonages post-accidentels, les conséquences à moyen terme d'accidents prédéfinis de moyenne ampleur selon des scénarios réalistes pour différents types d'installations nucléaires françaises.

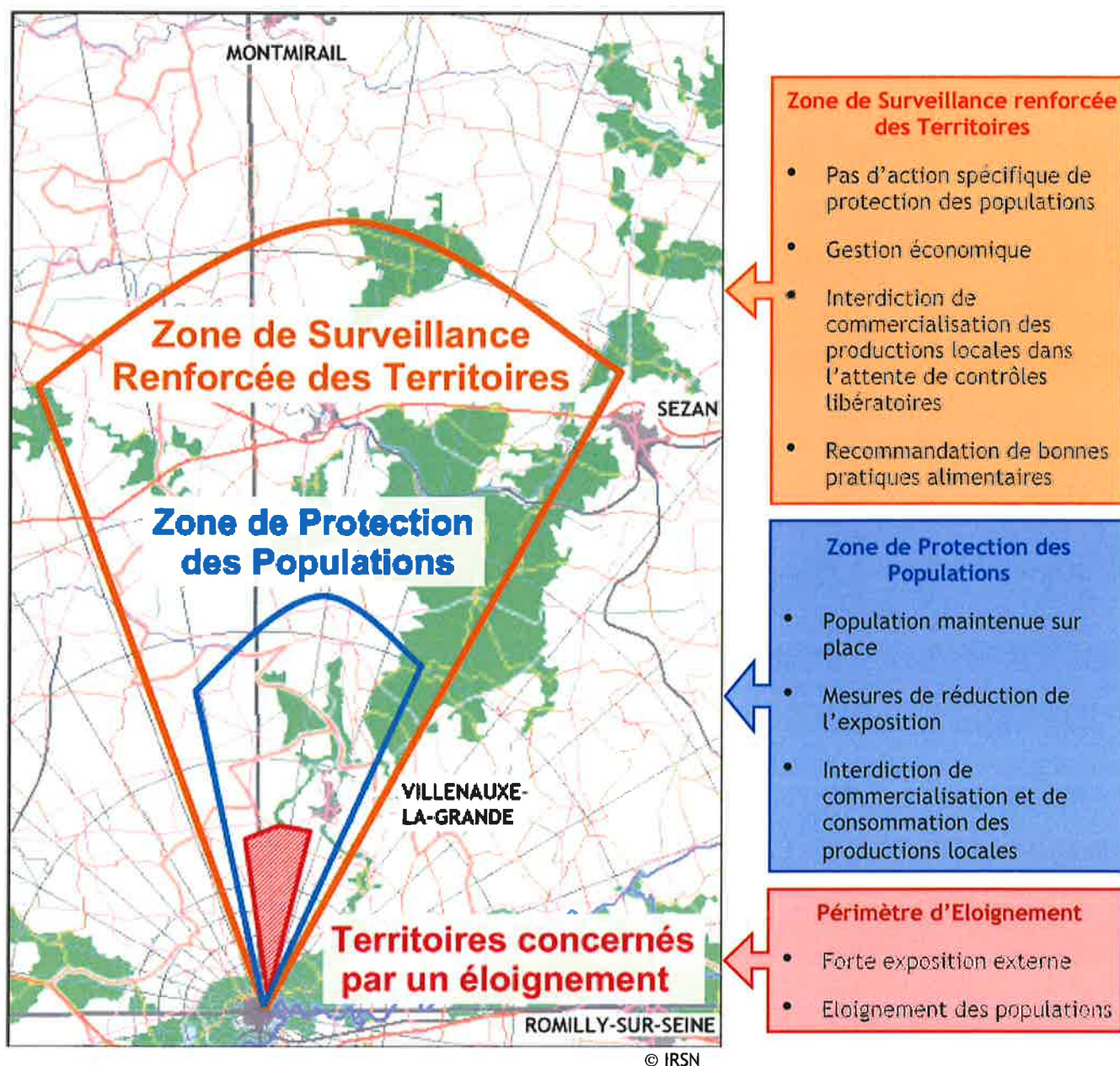
Les données obtenues au moyen de l'outil sont exportables et superposables aux couches d'informations locales, via tout logiciel de Système d'Information Géographique.

L'outil OPAL permet de choisir différents paramètres : les types d'accident et d'installation, les conditions météorologiques, la période de l'accident.

La figure ci-dessous présente la visualisation présentée par l'outil OPAL.



Le schéma ci-dessous présente un exemple des zonages post-accidentels, tels que définis dans la doctrine française actuelle, publiée fin 2012.



ANNEXE 2 : EXEMPLE DES ENJEUX IDENTIFIÉS À MARCOULE

1. Enjeux Humains et Etablissements sensibles Recevant du Public
 - 1.1 Education : Crèches / Ecoles / Collèges / Lycées / Centres de formation
 - 1.2 Santé : Centres d'accueil / Hôpitaux / Maisons de retraite
 - 1.3 Loisirs : Bibliothèques / Campings / Centres de loisirs / Cinémas / Hôtels / Restaurants / Salles de réception / Théâtres
 - 1.4 Moyens de secours : Centres de secours / Centres d'Accueil et d'Information / Gendarmerie
 - 1.5 Administration : Mairie
 - 1.6 Grandes surfaces : Alimentaires / Autres
 - 1.7 Divers : Entreprises / Gare SNCF
2. Population
 - 2.1 Résidente
 - 2.2 Présente
3. Activités Economiques
 - 3.1 ZAE
 - 3.2 Etablissements : Entreprises / Caves coopératives / Associations / Grandes surfaces
 - 3.3 Activités touristiques : Monuments / Manifestations
4. Occupation du sol
 - 4.1 Zones urbanisées : Zones urbaines de forte densité / Zones urbaines de moyenne densité / Zones urbaines de faible densité
 - 4.2 Zones agricoles : Jardins / Terres / Près / Vergers / Vignes / Bois / Landes / Eaux / Sol
5. Zones d'intérêts
 - 5.1 Zones AOC : Côte du Rhône / Côte du Rhône Village Chusclan / Côte du Rhône Village Laudun / Lirac
 - 5.2 Zones naturelles : Natura 2000 / ZNIEFF de type I / ZNIEFF de type II
6. Eau
 - 6.1 Cours d'eau
 - 6.2 Eau potable : Puits (profondeur) / Réservoirs semi-enterrés / Réservoirs sur tour / Stations de pompage / Réseaux d'eaux potables
 - 6.3 Eaux usées : Bassins de rétention / Réseaux d'eaux usées / Boues d'épuration /
 - 6.4 Eaux pluviales : Réseaux d'eaux pluviales
 - 6.5 Puits et forages
7. Voies de communication
 - 7.1 Réseau routier
 - 7.2 Voies ferrées
 - 7.3 Voies navigables
8. Risques naturels
 - 8.1 Feux de forêt
 - 8.2 Inondations